

CONDITION GÉNÉRALES D'UTILISATION**1. OBJET**

La société **QUANTA IO**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°789 463 643 (ci-après « l'**Éditeur** »), a développé une solution logicielle, baptisée « QUANTA », accessible à distance par le réseau Internet en mode SaaS (*Software as a Service*), et destinée à la collecte, la corrélation et l'analyse de données techniques et business (ci-après la « **Solution** »). La Solution permet au Client d'exploiter les résultats de ces analyses sous la forme de graphiques à des fins d'optimisation de performance de son site Internet.

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la Solution et des services associés (ci-après ensemble les « **Services** »).

Elles s'appliquent à tout bon de commande émis portant sur l'utilisation de la Solution et signé entre les parties (« **Bon(s) de Commande** »). Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains Services, lesquelles complètent les présentes Conditions Générales et en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières (ci-après désignées collectivement le « **Contrat** »).

A défaut de signature des présentes Conditions Générales par chacune des parties l'acceptation des Conditions Générales est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire d'inscription accessible sur le site par le Client et/ou tous tiers choisis par le Client dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessous. L'Éditeur se réserve le droit de modifier les Conditions Générales à tout moment. Elles sont accessibles et imprimables par un lien en bas de page du site.

Le Client reconnaît avoir reçu de l'Éditeur toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprecier l'adéquation des Services avec ses besoins et de prendre toute précaution utile à son utilisation. Il déclare disposer des connaissances techniques et des compétences nécessaires à l'utilisation de la Solution.

Le Contrat exprime l'intégralité des droits et obligations des parties. Il annule et remplace tout document préalablement échangé entre les parties portant sur le même objet. Le Contrat n'inclut pas de Services autres que ceux spécifiquement identifiés dans le(s) Bon(s) de Commande.

2. PÉRIMÈTRE DES SERVICES

2.1 L'Éditeur met à disposition du Client la Solution accessible sur sa plateforme par le biais du réseau Internet et consent au Client le droit d'utiliser de façon non-exclusive la Solution dans les conditions prévues aux présentes.

2.2 Les Services fournis par l'Éditeur au Client permettent à ses salariés ou tous tiers autorisés par le Client, (ci-après les « **Utilisateurs** »), d'utiliser et d'accéder aux données collectées et traitées par la Solution (ci-après les « **Données** ») sous la forme d'une synthèse graphique générée par la Solution (ci-après les « **Résultats** ») afin d'améliorer la performance de son site.

2.3 L'Éditeur assure l'hébergement des Données et la maintenance en conditions opérationnelles de la Solution. A la date d'acceptation des présentes, le Client est informé que le service d'hébergement de la Solution sera assuré par la société Amazon Web Services, Inc., 410 Terry Ave North, Seattle, WA 98109-5210, Etats-Unis, présentant les niveaux de certification ISO 27001, 27017 et 27018, ce qu'il reconnaît et accepte expressément. Tout changement du prestataire d'hébergement sera notifié au Client, par tout moyen jugé utile par l'Éditeur, et notamment par un message informatif général sur la page d'accueil de la Solution ou une mise à jour des présentes.

Vos données ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne dans le cadre de l'utilisation des services que nous vous proposons.

2.4 L'Éditeur se réserve le droit de modifier les Services, et notamment de développer de nouvelles fonctionnalités, de procéder à l'amélioration ou de modifier ou supprimer des fonctionnalités existantes de la Solution. Dans l'hypothèse où une suppression ou une modification substantielle d'une fonctionnalité de la Solution entrave, selon le Client, la pleine jouissance par

le Client des bénéfices et effets initialement attendus de la Solution, le Client devra en notifier l'Éditeur par lettre recommandée avec accusé de réception. L'Éditeur s'efforcera, à son choix, de proposer une solution alternative au Client. A défaut de solution alternative choisie d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours, le Client pourra résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans indemnité.

3. CONNEXION À LA SOLUTION

3.1 L'accès à la Solution s'effectue, pour chaque Utilisateur, à l'aide d'identifiants de connexion à partir de tout ordinateur fixe ou nomade du Client (ci-après « **l'Identifiant Client** »). Les identifiants Clients sont personnels et confidentiels à chaque Utilisateur nominativement désigné et autorisé par le Client.

En conséquence, le Client est seul responsable de sa garde, de sa communication à ses préposés comme à des tiers et de son utilisation. Tout accès aux Services via le compte du Client et les identifiants des Utilisateurs engage la seule responsabilité du Client.

Le Client s'engage à informer sans délai l'Éditeur de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de son compte et des identifiants des Utilisateurs afin que l'Éditeur puisse prendre dans les meilleurs délais toute mesure adaptée en vue d'y remédier. En cas de perte, vol ou utilisation non autorisée des identifiants, une procédure d'attribution de nouveaux identifiants est mise en œuvre.

3.2 L'utilisation par le Client de la Solution n'est pas limitée en temps de connexion. En revanche, l'utilisation par le Client de la Solution est limitée aux fonctionnalités souscrites et à la période de rétention des Données, telles qu'indiquées dans la formule d'abonnement choisie par le Client.

3.3 L'Éditeur s'engage à employer les meilleurs efforts pour mettre en place des contrôles efficaces afin que le Client puisse accéder et utiliser la Solution dans les conditions prévues au présent article, hors plages de maintenance et hors interruptions dues à un cas de force majeure tel que défini à l'article 10.

Le Client reconnaît et accepte que la Solution et/ou les Services puissent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme, et/ou nécessaires à la correction d'anomalies, modifications, mises à jour et évolutions fonctionnelles de la Solution.

Le cas échéant, l'Éditeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que la durée de chaque interruption n'excède pas quatre (4) heures.

4. LICENCE D'UTILISATION

4.1 L'Éditeur concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utiliser la Solution conformément à sa destination, pendant toute la durée du Contrat à compter du premier envoi des identifiants permettant l'accès à la Solution (« **Date effective de la Licence** »), pour les besoins propres du Client et en conformité avec les stipulations des présentes Conditions Générales. En particulier, la licence relative à la Solution n'est concédée que dans le seul but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité. Sauf stipulation contraire dans le Bon de Commande, les droits concédés le sont exclusivement pour l'usage du Client et n'incluent, en aucun cas, l'utilisation par ses filiales, sa maison mère ou par tout tiers. Le cas échéant, le Client demeure responsable du respect des conditions et termes des présentes par ses filiales, sa maison mère et/ou tout tiers agissant pour son compte.

4.2 Le Client s'interdit :

- D'utiliser la Solution pour fournir des services concurrents, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ;
- De contourner les mesures techniques d'information ou de protection de la Solution.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1 L'Éditeur et ses concédants de licences conservent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à tout élément de la Solution et sur toute modification pouvant y être apportée, ainsi que plus généralement de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat. Tous les droits qui ne sont pas expressément concédés sont réservés par l'Éditeur.

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur la Solution.

5.2 Les Résultats générés par la Solution dans le cadre de l'exécution des Services, sont et demeurent la propriété de l'Éditeur.

5.3 L'enseigne commerciale, les logos, symboles, marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle détenus respectivement par le Client et l'Éditeur et/ou leurs sociétés affiliées sont la propriété exclusive de chacun d'eux qui ne disposent d'aucun droit sur la propriété intellectuelle de l'autre Partie et/ou ses sociétés affiliées. Toute utilisation par le Client et l'Éditeur et/ou leurs employés et/ou leurs sous-traitants, autre que celle définie par le Contrat, est strictement interdite sans l'accord écrit, préalable et exprès de la partie concernée.

6. TRAITEMENT ET CONSERVATION DES DONNÉES TRAITÉES PAR LA SOLUTION

6.1 DONNÉES PERSONNELLES

6.1.1 L'Éditeur collecte et traite les données personnelles du Client et de ses Utilisateurs aux seules fins d'exécution du Contrat et d'accès et d'utilisation de la Solution. L'Éditeur pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « **Charte relative à la protection des données à caractère personnel** », accessible à l'adresse suivante : <https://www.quanta.io/fr/privacy> et dont le Client et ses Utilisateurs sont expressément invités à prendre connaissance.

L'Éditeur déclare notamment respecter toutes les obligations légales et réglementaires qui lui incombent en matière de protection des données à caractère personnel visant à garantir notamment la sécurité et la confidentialité des données collectées et traitées.

6.1.2 L'Éditeur n'a pas accès, ni ne conserve les données à caractère personnel collectées par le Client (notamment de ses propres clients et/ou utilisateurs finaux). Seul le Client est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il réalise, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et auxquels l'Éditeur est totalement étranger. Il appartient par conséquent au Client, le cas échéant, de respecter toutes les obligations réglementaires qui lui incombent à ce titre.

6.1.3 Sous réserve d'avoir souscrit à la fonctionnalité "Real-User Monitoring", le Client aura accès à certaines données qui seront générées par la Solution, sous formes anonymisées et agrégées, ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

6.2 EXPLOITATION DES DONNÉES

6.2.1 Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et de tout contenu qu'il transmet, affiche et rend disponible lors de l'utilisation de la Solution. En conséquence, l'Éditeur dégage toute responsabilité en cas de non-conformité de ces données et contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

6.2.2 Le Client peut librement exploiter les Résultats générés par la Solution pour ses besoins propres. Le Client est également autorisé à les mettre à disposition de tout tiers qui réaliseraient des prestations pour son compte, étant précisé que cette utilisation doit être limitée aux besoins du Client.

6.2.3 L'Éditeur pourra utiliser, en totalité ou en partie, les Résultats et les Données anonymisés à d'autres fins que celles des présentes Conditions Générales, étant entendu que l'Éditeur ne devra pas permettre l'identification du Client ou des Utilisateurs par des tiers à partir des Résultats ou des Données.

6.3 SAUVEGARDE DES DONNÉES

6.3.1 Les Résultats sont accessibles par le Client pendant une durée et suivant des modalités variant selon la formule d'abonnement choisie et/ou précisée dans le Bon de Commande.

6.3.2 L'Éditeur a mis en place une procédure de sauvegarde des Résultats à raison d'une sauvegarde tous les jours. Le délai de restauration des sauvegardes est de quatre (4) jours francs ouvrés maximum.

6.4 SÉCURITÉ DES DONNÉES

6.4.1 Chacune des parties s'engagent à mettre en place les moyens techniques et organisationnels appropriés pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données et des Résultats.

6.4.2 Sous réserve de l'article 10 (« Responsabilité »), l'Éditeur s'engage, par des moyens raisonnables, à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans la Solution de nature à empêcher tout accès non autorisé ou utilisations frauduleuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.

7. GARANTIES

7.1 Le Client s'engage à utiliser la Solution conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des présentes.

7.2 L'Éditeur n'exerce aucun contrôle sur les données transmises sur Internet dans le cadre de l'exécution des Services. En conséquence, l'Éditeur ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut de fiabilité ou d'authenticité des Données. L'Éditeur n'offre aucune garantie relative aux Résultats ou aux décisions prises par le Client suite à son utilisation des Services.

7.3 L'Éditeur ne garantit pas que l'utilisation de la Solution :

- (i) répondra à toutes les exigences ou attentes du Client ;
- (ii) sera en adéquation à un usage particulier ;
- (iii) ininterrompu ou exempt de bogues, d'erreurs ou d'anomalies ;
- (iv) ne fera l'objet d'aucune réclamation ou revendication (à l'exception des stipulations de l'article 7.4 ci-dessous).

7.4 Si une action est intentée par un tiers contre le Client au motif que la Solution telle que mise à disposition par l'Éditeur et utilisée par le Client violerait les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, l'Éditeur assurera la défense du Client à ses seuls frais et indemnisera le Client, sous réserve du plafond de responsabilité stipulé à l'article 10 des présentes, de tous dommages et intérêts, préjudices, frais et dépenses de toute nature accordées au tiers selon une décision judiciaire exécutoire ou négociées à l'amiable par l'Éditeur dans le cadre d'une transaction, à condition toutefois que :

- (i) l'Éditeur soit informé par le Client dans les plus brefs délais et par écrit d'une telle action ;
- (ii) l'Éditeur ait le droit de contrôler et diriger la défense dans le cadre d'une telle action ;
- (iii) le Client fournit à l'Éditeur, l'information, les pouvoirs et l'assistance nécessaires, aux frais de l'Éditeur, pour sa défense.

Le Client peut se joindre à l'Éditeur en défense avec le conseil de son choix et à ses propres frais à condition toutefois de ne pas interférer avec les procédures engagées par l'Éditeur. L'Éditeur ne remboursera aucune dépense qui aura été engagée par le Client sans son accord préalable et écrit.

L'Éditeur ne saurait être tenu pour responsable de toute réclamation ou action fondée sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle résultant de :

- (i) la modification de la Solution ou des Services par quiconque autre que l'Éditeur ;
- (ii) l'utilisation de la Solution ou des Services par le Client d'une manière contraire aux instructions de l'Éditeur ou non conforme aux présentes Conditions Générales ;
- (iii) la combinaison ou l'utilisation de la Solution avec d'autres technologies, produits ou services non fournis par l'Éditeur dans le cadre du Contrat.

S'il est établi ou si l'Éditeur estime que la Solution peut avoir violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, l'Éditeur pourra, à sa seule discrétion et à ses frais :

- (i) modifier ou remplacer la Solution ou les Services pour faire cesser la violation, tout en conservant l'essentiel de ses fonctionnalités ;
- (ii) obtenir pour le Client une licence lui permettant de continuer à utiliser la Solution ; ou
- (iii) si l'une ou l'autre de ces actions n'est pas économiquement acceptable, résilier de plein droit le Contrat et rembourser au Client les sommes payées en avance pour les Services concernés qui n'auraient pas été exécutés jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

Les stipulations du présent article constituent le recours exclusif du Client en matière de contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de tiers.

8. CONFIDENTIALITÉS

8.1 Chaque partie (la « Partie Réceptrice ») s'engage, pendant le terme du Contrat et pendant une durée de deux (2) ans à compter du terme ou de l'expiration pour quelque cause que ce soit, à garder confidentielles les informations de toute nature (notamment les informations relatives à la politique commerciale et financière, à la stratégie, au savoir-faire, outils, méthodologies et/ou infrastructure) concernant l'autre partie (la « Partie Divulgatrice ») et ses services ou produits communiquées dans le cadre du présent Contrat, quels que soient leur support, mode de communication et/ou nature (les « Informations Confidentielles »). Ces Informations Confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

8.2 En conséquence, la Partie Réceptrice s'engage à préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles de la Partie Divulgatrice, à ne pas les divulguer à des tiers et à prendre les mêmes précautions que celles qu'elle observe habituellement pour ses propres informations confidentielles, en observant toutefois au minimum un degré de diligence raisonnable.

8.3 Aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient déjà disponibles au public, indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal, (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Le Client se porte fort du respect de ces obligations pour ses Utilisateurs.

8.4 Au terme ou à la résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, chaque Partie s'engage à détruire l'ensemble des Informations Confidentielles, y compris les données à caractère personnel.

8.5 Les Informations Confidentielles pourront être communiquées par les Parties, sous réserve d'une obligation de confidentialité, à leur filiales, leur maison mère et à leurs conseils juridiques dans le cadre de leurs obligations légales et réglementaires.

8.6 L'Éditeur sera autorisé par le Client à communiquer publiquement sur la signature du présent Contrat et les Services fournis au Client sur tout communiqué de presse, tous supports publicitaires, y compris sur les sites Internet de l'Éditeur, ses mailings et ses supports commerciaux, ainsi qu'à utiliser le logo et/ou les marques du Client. Toute autre communication fera l'objet d'un accord écrit du Client.

9. CONDITIONS FINANCIÈRES

9.1 L'accès et l'utilisation de la Solution sont consentis par l'Éditeur au Client moyennant le paiement d'un abonnement dont le montant varie selon l'offre choisie par le Client et précisée dans le Bon de Commande.

9.2 Ces montants sont exprimés hors taxes et sont non remboursables. Sauf stipulation contraire dans le Bon de Commande, l'Éditeur facturera annuellement à compter de la date de signature du Bon de Commande et pour la durée prévue dans le Bon de Commande, l'utilisation des Services en prenant en compte la Date effective de la Licence. Les factures sont

payables à réception de la facture, nettes et sans escompte, terme à échoir. Les paiements sont effectués par virement, prélèvement automatique ou chèque en Euros.

9.3 Toute facture réglée après l'expiration du délai de paiement pourra donner droit au versement d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

9.4 Sous réserve des stipulations particulières dans le Bon de Commande, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'application d'un intérêt de retard sur la base du taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à sa dernière opération de refinancement + dix (10) points, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ou au taux maximum autorisé par la réglementation française en vigueur, et ce, sans aucune formalité préalable et sans préjudice des dommages intérêts que l'Éditeur se réserve le droit de solliciter de manière judiciaire.

9.5 En cas de non-paiement, partiel ou total d'une facture à la date limite de paiement, et après notification écrite du Client (y compris par email) puis

mise en demeure restée sans effet sous un délai de 7 jours, l'Éditeur pourra suspendre de plein droit la fourniture des Services, sans préjudice de tous dommages intérêts ou indemnités qui pourraient lui être dus.

10. RESPONSABILITÉS ET FORCE MAJEURE

10.1 Les obligations de l'Éditeur au titre de l'exécution des Services sont des obligations de moyens. L'Éditeur s'engage à apporter toute la compétence et le soin nécessaire à la fourniture des Services prévus par le Contrat.

10.2 Le Client est seul responsable du choix de la Solution, de l'utilisation qui en est faite comme de celle qu'il fera des Résultats. Il est informé de la nature prédictive et statistique des Services et du risque d'erreur inhérent en lien avec ces Services. Le Client est seul responsable de la conformité de ses opérations aux lois et règlements en vigueur. En outre, la qualité des Services fournis par l'Éditeur et les gains de performance effectivement réalisés par le Client dépendent de nombreux paramètres qui échappent au contrôle de l'Éditeur (notamment la qualité et la variabilité des données du Client, la stratégie d'exploitation du Client, son environnement technique et concurrentiel) et qui peuvent évoluer dans le temps. L'Éditeur n'est tenu à aucun objectif de résultats.

10.3 L'Éditeur ne peut être responsable vis-à-vis du Client que de la réparation des conséquences péquénaires des dommages directs et prévisibles du fait d'une faute exclusivement imputable à l'Éditeur dans l'exécution des Services, à l'exclusion des dommages indirects subis par le Client, et ce même si l'Éditeur a été avisé de la survenance d'un tel dommage. Le Client et l'Éditeur conviennent expressément que l'Éditeur ne sera pas responsable des pertes de bénéfices, de la perte de clientèle, des pertes d'exploitation, des perturbations des activités du Client, de l'atteinte à l'image, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou d'une technologie de substitution, ou de l'utilisation d'autres technologies, produits ou services de tiers en conjonction avec les Services, quel que soit le fait génératrice, de tels dommages n'ouvrant en aucun cas droit à réparation. L'Éditeur ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services au moyen des Identifiants Client remis au Client. Par ailleurs, l'Éditeur n'est pas responsable des dommages causés par des erreurs ou omissions dans les informations, les instructions ou les données fournies par le Client à l'Éditeur, ou pour toute action prise par l'Éditeur conformément aux directives du Client dans le cadre de l'exécution des Services.

10.4 Les parties ne pourront en aucun cas être tenues pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une défaillance du fournisseur d'énergie provoquant un arrêt de fourniture d'énergie, une défaillance des réseaux de communication dont dépendent les parties et/ou l'hébergeur de la Solution et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, ou en cas de force majeure.

10.5 Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'Éditeur serait reconnue par une décision de justice passée en force de chose jugée ou aux termes d'un protocole transactionnel exécutoire, le montant total de la réparation due par l'Éditeur au Client sera limité, quel que soit la nature et le fondement juridique invoqué à son encontre, aux sommes effectivement payées par le Client en exécution du Contrat à la date de survenance du fait génératrice de responsabilité, sans toutefois que ce montant total n'excède les sommes effectivement payées ou dues par le Client pour les Services au titre du présent Contrat au cours des douze (12) mois ayant précédé le fait génératrice de responsabilité de l'Éditeur.

CET ARTICLE 10 EST UNE CLAUSE ESSENTIELLE DU PRÉSENT CONTRAT QUI SELON LES PARTIES ATTRIBUE RAISONNABLEMENT LES RISQUES ; EN L'ABSENCE DE CETTE CLAUSE LES PARTIES N'AURAIENT PAS CONCLU CET ACCORD.

11. DURÉE DU CONTRAT, RECONDUCTION, ET TERME ANTICIPÉ

11.1 Le Contrat est conclu à compter de la date de signature du Bon de Commande pour une durée déterminée de douze (12) mois consécutifs à la Date effective de la Licence, sauf stipulation expresse contraire figurant dans le Bon de Commande (ci-après « Durée Initiale »). Le Contrat sera renouvelé tacitement pour une durée identique à la Durée Initiale, au tarif alors en vigueur, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception sous préavis de trente (30) jours avant le terme de la Durée Initiale et l'échéance de la date d'anniversaire de la Date effective de la Licence. L'éventuelle suspension de l'accès à la Solution ne pourra proroger la durée du Contrat.

11.2 Dans le cas visé à l'article 2.4, le Contrat prendra fin de plein droit trente (30) jours suivant la réception par l'Éditeur de la notification de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception du Client. Le Client pourra alors demander le remboursement au prorata de la prestation non réalisée à compter de la date de fin du contrat.

11.3 En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat immédiatement et de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, sous réserve des limitations de responsabilité applicables.

11.4 En cas de résiliation du Contrat, sauf si le Contrat est résilié par le Client pour manquement grave par l'Éditeur à l'une de ses obligations, le Client reste tenu du paiement de tous les Services fournis par l'Éditeur jusqu'à la date d'effet de la résiliation, et plus généralement du paiement de toutes factures dues à l'Éditeur et restées impayées, nonobstant la prise d'effet de la résiliation. En cas de résiliation du Contrat par le Client pour manquement grave par l'Éditeur à l'une de ses obligations, le Client pourra demander le remboursement des factures payées et qui n'auraient jamais été exécutées. Le Client sera néanmoins tenu du paiement des Services fournis par l'Éditeur qui n'ont pas été affectés par le manquement grave invoqué.

12. EFFETS DE FIN DE CONTRAT

A l'expiration du Contrat ou à sa résiliation, pour quelque cause que ce soit, l'accès du Client à la Solution est suspendu.

En conséquence, le Client n'aura plus accès aux Résultats, y compris pour la période antérieure à la survenance du terme du Contrat, aucun service de restitution de ceux-ci n'étant fourni par l'Éditeur.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 L'accès et l'utilisation de la Solution nécessite au préalable un matériel informatique adéquat et un accès à Internet, étant précisé que les éventuels frais correspondants à l'installation et l'exploitation sont indépendants des Services proposés par l'Éditeur et à la charge exclusive du Client. Le Client est seul responsable de son accès à Internet. Il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès. Le Client a connaissance des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. L'Éditeur ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès à la Solution ou ralentissements des Services dues à des perturbations du réseau Internet ou attribuables en totalité ou en partie à des événements hors de son contrôle.

13.2 L'Éditeur, sous réserve des stipulations prévues à l'article 6.1.3, pourra sous-traiter une partie des Services à des tiers. Le recours à la sous-traitance ne limitera en aucune façon sa responsabilité au titre du Contrat envers le Client, l'Editeur se porte fort du respect de ses obligations pour ses sous-traitants.

13.3 Le Contrat constitue l'intégralité des accords intervenus entre les parties et ayant un objet identique. Il se substitue à toute disposition orale ou écrite antérieure relative au même objet, au jour de la signature des présentes, ou à défaut de signature, à compter de leur acceptation.

13.4 Les parties conviennent expressément que les communications écrites devant intervenir entre elles en exécution du Contrat pourront être effectuées par courriel, à l'exception toutefois des communications requérant expressément l'émission d'un accusé de réception.

13.5 Si une disposition du Contrat est déclarée illégale, nulle, inapplicable, ou inopposable, en tout ou partie, la disposition en cause sera modifiée afin de la rendre légale, valide et applicable, en considération de l'économie initiale du Contrat. Toutes les autres dispositions du Contrat n'en seront pas affectées.

13.6 La renonciation à se prévaloir de tout manquement à l'une des clauses du Contrat ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de tout autre manquement identique ou différent.

13.7 Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

13.8 En cas de différend résultant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du différend, celui-ci sera tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris par un arbitre nommé conformément à ce Règlement. L'arbitrage aura lieu au CCI de Paris, en français. Nonobstant ce qui précède, cet article n'aura pas pour effet d'empêcher l'une ou l'autre des parties d'introduire une demande de mesures provisoires et/ou conservatoires auprès de la juridiction compétente dans le respect des stipulations du présent article.